

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2023

Date d'affichage de convocation
12 MAI 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **20**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 22 mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Raymond BESCO, Magali DOUSSE à Fabienne BELLIN-WEILL, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON à Jean TANCEREL, Denis VERGNIAULT à Patrick MARQUET, Slimane MOALLA à Nicolas LARGESSE, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD, Stéphane BOUCHARD à Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

22 MAI 2023

Objet :

**Elections des membres du
Conseil Municipal pour siéger
au Conseil d'Administration du
CCAS**

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 123-6, R 123-7, R 123-8 et R 123-11,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-10,

VU la délibération n°2020-29 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 fixant à 8 le nombre de Conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU la délibération n°2020-30 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 relative à l'élection des membres du Conseil Municipal pour siéger au CCAS,

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur Jean-Luc FARGIER de ses fonctions de Conseiller municipal il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS, dont il était membre,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secrets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1: ELIT** en son sein les membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Après suspension de séance, Monsieur le Maire constate que sont déclarés candidats :

Liste unique :

Président : M. le Maire

Mme Frédérique DULAC
M. Slimane MOALLA
Mme Yolande GROBON
Mme Chrystèle GUILLARD
Mme Magali DOUSSE
Mme Brigitte BOUCHET
M. Arnaud BOUTIER
Mme Anne DEUDON

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- **Article 2** : Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Président : M. le Maire

Mme Frédérique DULAC
M. Slimane MOALLA
Mme Yolande GROBON
Mme Chrystèle GUILLARD
Mme Magali DOUSSE
Mme Brigitte BOUCHET
M. Arnaud BOUTIER
Mme Anne DEUDON

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **24 MAI 2023**

Certifiée exécutoire le : **24 MAI 2023**



Le Maire

B. HOUILLON



Le Secrétaire de Séance

F. DULAC